

Syndicat National du Trésor

LE REGIME DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MENACE

Les fonctionnaires ont depuis des décennies construit leur régime de protection sociale complémentaire. Basé sur les solidarités inter générationnelles et inter catégorielles, il a permis à chaque adhérent de bénéficier pour lui et sa famille d'une accessibilité à des soins de qualité.

Hors du champ lucratif, ce régime mutualiste solidaire bénéficiait depuis plus de 40 ans d'un cadre juridique autorisant une participation financière des employeurs publics aux mutuelles de ses agents.

Au nom de la « concurrence libre et non faussée » ou « concurrence pure et parfaite », la commission européenne a mis en demeure l'Etat français de prendre les « mesures utiles » à propos des aides reçues par les mutuelles de la fonction publique.

De plus, le Conseil d'Etat a demandé au gouvernement d'abroger l'arrêté datant de 1962 qui autorisait la participation financière de l'Etat.

Tout ceci ne vise qu'à permettre aux assurances privées de capter une « clientèle » lucrative à l'exclusion de celle non lucrative. Plusieurs centaines de milliers de retraités ou d'adhérents touchés par une maladie grave pourraient ainsi se retrouver sans couverture complémentaire.

L'EXISTENCE MEME DES MUTUELLES EST EN JEU !

Concrètement, cela signifie qu'à compter du 1er avril 2006 toutes les aides de l'Etat sont supprimées.

La mesure phare concerne les conseillers mutualistes. Non seulement leur statut a changé (désormais détachés au lieu de mis à disposition), mais leurs fonctions vont évoluer. Réseau de proximité auprès des adhérents, ancré dans les services, la diminution du nombre de conseillers mutualistes -plus de 20 % des départements n'auront pas de conseiller mutualiste à temps complet- va provoquer une baisse de la qualité du service qu'il rend à tous les adhérents et en particulier les plus fragiles d'entre eux, les retraités.

De plus, le maintien d'un minimum de réseau de conseillers mutualistes et la suppression des autres aides publiques (subvention, locaux, ...) risque d'occasionner, à court terme, une hausse des cotisations (cf. ci-après).

En l'absence de solution de financement, une augmentation estimée ou prévue à 10% des cotisations devrait être supportée par les seuls adhérents.

En effet, l'Etat-employeur allouait jusqu'à maintenant à notre mutuelle des aides qui permettaient de financer 42% de l'action sociale et 100% de notre réseau mutualiste.

Ces aides, à hauteur de 5,5 M d'euros, se répartissent comme suit : 4,1 M. d'euros pour les mises à disposition (M.A.D.), 0,65 M. d'euros pour le matériel, les locaux, les prestations diverses et 0,70 M. d'euros de subventions D.P.M.A. Elles

correspondaient en 2004 à une participation de 75 euros par adhérent (hors associés) ou de 48 euros par bénéficiaire.

C'est donc bien le financement de la protection sociale complémentaire par l'Etat-employeur qui est posé.

LES PROPOSITIONS CGT POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'Etat-employeur doit participer à la protection sociale complémentaire. De nouveaux droits complémentaires aux droits du régime général et statutaires doivent être acquis.

Ces nouveaux droits doivent :

-Bénéficier à l'ensemble des agents : actifs et retraités, titulaires et non-titulaires

-S'exercer sans sélection du risque

-Assurer une protection par des garanties prises en inclusion des dispositions statutaires couplant la santé et la prévoyance (incapacité, invalidité, décès)

-Etre fondés sur les principes de la solidarité inter générationnelle et inter catégorielle.

-Etre financés par les employeurs publics au minimum à hauteur des aides actuelles

-Etre reconnus par la voie législative et réglementaire

-Etre gérés dans un cadre non lucratif

Reposant sur ces principes, les mutuelles sont légitimement appelées à en assurer la gestion.

ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

En janvier 2006, un front uni des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU et la Mutualité Fonction Publique vous a alertés dans un « Appel aux agents de la Fonction Publique » sur le danger pesant sur l'avenir de notre protection sociale complémentaire. Les fédérations des finances CGT, FDSU, FO et CFDT ont, avec les mutuelles des finances, interpellé le ministre de l'économie et des finances.

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT s'est adressé, le 26 janvier 2006 au premier ministre lui demandant « *d'ouvrir rapidement des négociations au sein de la Fonction Publique* » et lui rappelant que « *notre organisation syndicale fait le choix d'un système solidaire financé par les employeurs publics intégrant la maladie, l'incapacité, l'invalidité, le décès... sécurisés juridiquement* ».

Face à cette remise en cause de l'existence même des mutuelles, le renouvellement et l'élection des comités départementaux, des délégués des sections et des membres du Conseil d'administration devraient être un temps fort du rassemblement, dans un cadre pluraliste, de l'ensemble des mutualistes.

**Les candidats soutenus par la CGT pour le renouvellement
du comité départemental de la Moselle**

le 11 mai 2006 :

- | | | |
|---|----------------------------|---------------------|
| ➤ | Dominique ABINA | Trésorerie de VIGY |
| ➤ | Jean François MEILE | Trésorerie Générale |
| ➤ | Francis SCHMELTER | Trésorerie MONTIGNY |
| ➤ | Raymonde VITALI | Trésorerie Générale |

**(candidats sur la liste *PLURALISTE*, pour laquelle nous
vous invitons à voter dans son intégralité)**

Le 11 mai 2006

Votez CGT

Le SNT-CGT

**soutient des candidats pour le renouvellement partiel du
conseil d'administration national de la Mutuelle du Trésor**

- **Joël CATTAUX** (Nord)
- **Jean-Yves DETOC** (Ille-et-Vilaine)
- **Michel HAMEURY** (Côtes d'Armor)
- **Jean-Michel JACQUES** (Haute Garonne)
- **Joëlle MASSAT** (Hérault)
- **Dominique PONCET** (Haute Savoie)
- **Michèle RENAUDIN** (Indre et Loire)
- **Maryline ROUSSEAU** (Vienne)

Le 11 mai 2006

Votez CGT